

Date de dépôt : 19 octobre 2009

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Jacques Jeannerat, Charles Selleger, Frédéric Ho hl et Gabriel Barrillier pour une politique lisible en matière de souti en public aux événements sportifs populaires en milieu urbain

Rapport de M^{me} Christiane Favre

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette motion a été traitée p ar la Co mmission des affaires co mmunales, régionales et internationales lors de sa séance du 6 octobre 2009, présidée par M. Thierry Cerutti, en présen ce de M. Michael Kleiner, secrétaire général adjoint en charge de la coordination du sport au DCTI. Ces travaux ont bénéficié de la collaboration de MM. Fabien Mangilli et Christophe Vuilleumier, respectivement secrétaire scien tifique et p rocès-verbaliste. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

Que demande la motion 1992 ?

La présentation d'un projet de loi par le Conseil d'Etat sur la promotion des événements sportifs populaires en zone urbaine. Il est précisé par l'auteur de la proposition que le terme « soutien » figurant dans le titre de la motion ne fait pas référence à l'argent. Celui-ci observe que la politique sportive est en main des communes qui la gèrent fort bien. Les événements sportifs en zone urbaine, en revanche, lui semblent moins bien soutenus. Il rappelle les débuts difficiles de la course de l'Escalade, notamment en rai son d'une mauvaise coordination avec les transports publics. C'est précisément cette coordination qu'il conviendrait d'améliorer en matière de sécurité et de transport, pour ne citer que ces deux domaines.

Prenant comme exemple le marathon de Genève, il relève le nombre des participants, 600, jugé bien faible si on le compare aux 14 000 participants du marathon de Rotterdam. Il observe que ces manifestations sont importantes pour l'image et l'économie du canton, mais qu'elles ne s'improvisent pas. Définir une politique en la matière permettrait de faciliter le dialogue avec tous les partenaires. Par ailleurs, le Conseil d'Etat pourrait s'appuyer sur la commission cantonale pour définir une politique en matière de sports ainsi que des conditions-cadres et créer trois ou quatre manifestations « phares ». Les autres revêtant un caractère plus local.

Questions des commissaires

Le rôle de la Commission des sports qui ne s'est pas réunie depuis cinq ans suscite quelques interrogations.

La diminution du nombre des bénévoles et la difficulté à les recruter lorsqu'une certaine insécurité règne sur la pérennité des manifestations sont également relevées.

La difficulté de coordination avec les transports publics lors de manifestations sur la voie publique et l'avantage d'avoir un interlocuteur reconnu susceptible de régler ce type de problèmes sont aussi évoqués. Certains relèvent que la gestion des perturbations et des coûts liés à ces événements sportifs pourraient être discutée lors de l'établissement du contrat de prestation des TPG.

Le représentant du département, satisfait de l'intérêt porté au sport à l'occasion du traitement de cette motion, rappelle que la Commission des sports est notamment formée de plusieurs magistrats communaux, du service des sports de la Ville de Genève et de plusieurs représentants du DIP, prioritairement concerné par la loi, puisque celle-ci touche la jeunesse et les sports.

Il indique que Mark Muller, conseiller d'Etat, projette de mettre à jour les bases légales en matière de sport. Il mentionne l'existence d'un rapport rédigé l'été dernier. Il évoque le projet d'organiser des états généraux du sport et de mener une réflexion sur la constitution d'une fondation qui pourrait jouer un rôle facilitateur.

Une députée demande si le marathon de Jussy rencontre les mêmes difficultés que celui de Genève, si les problèmes évoqués sont particuliers à la Ville et si l'on ne cherche pas la difficulté en organisant ce type de manifestation précisément en milieu urbain.

L'auteur de la motion relève l'aspect mythique d'un marathon urbain. Répondant à un député qui ne croit pas possible de bloquer trop fréquemment les transports publics, il indique qu'il est question de trois ou quatre manifestations par an.

Un député observe que les manifestations évoquées dans l'exposé des motifs se déroulent dans l'ensemble du canton et qu'elles n'impliquent pas toutes un empiètement sur l'espace public.

Un député rappelle l'attractivité de la Course de l'Escalade et la liesse qu'elle soulève. Un autre observe toutefois que le fait de fixer le type de manifestations dans la loi pourrait bloquer de nouveaux événements sportifs. Il craint par ailleurs que les problèmes avec l'administration ne soient pas réglés aussi simplement.

Une députée observe que le secteur privé profite aussi de ces événements et demande si des associations de commerçants participent à la Commission des sports en précisant que l'économie privée aurait un rôle à jouer dans ce cadre.

Le représentant du département n'est pas convaincu que la commission soit le bon réceptacle pour ce faire. Il évoque la finale du concours hippique en indiquant les difficultés rencontrées avec les TPG qui demandent une compensation à la modification de ligne demandée. Il observe que Genève Tourisme est à l'écoute de ce type de problème et que la fondation à laquelle il faisait référence pourrait constituer une bonne solution.

Un député rappelle que Genève est aussi un haut lieu de l'alpinisme. Il observe que le Club alpin suisse est genevois d'origine et qu'une maison de la montagne pourrait être un bon projet.

Un député aimerait prendre connaissance du rapport mentionné par le représentant du département (*voir document joint*).

Débat de la commission

Un député (L) aimerait en savoir plus sur la loi et sa révision projetée. Il se demande en effet si la commission doit entamer un large travail alors que cette loi va être modifiée et que des états généraux sont prévus.

Le représentant du département précise que cette question a été reprise en mai de cette année et que la révision devrait débiter lors de la prochaine séance de la Commission des sports.

Un député (L) demande quel est l'impact de la fermeture d'une ligne TPG sur l'ensemble du réseau et se demande si cela est acceptable pour le grand public.

Un député (S) rappelle que l'invite de la motion demande une promotion des événements sportifs et une meilleure coordination avec les communes. Il observe qu'il n'est pas question de favoriser le sport au détriment des TPG et ne pense pas qu'il soit nécessaire de lancer une grande étude pour avancer sur ce dossier.

Un député (Ve) propose de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat avec un amendement « *tout en assurant la fluidité des transports publics lors de telles manifestations* ».

Un député (PDC) rappelle que l'Euro a été le seul événement sportif rayonnant au cours de cette législature et pense qu'il convient de travailler sur cette motion.

Un député (R) juge également nécessaire d'entendre les organisateurs d'événements sportifs qui ont des histoires à raconter.

Un député (UDC) observe que le travail de l'Etat n'a pas encore débuté puisque la commission se réunit dans quelques jours. Craignant que le gel de cette motion ne débouche sur son oubli, il juge plus judicieux de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Le groupe libéral ayant maintenu sa demande de geler la motion, dans l'attente des réflexions en cours, la proposition est mise aux voix :

Pour :	3 (3 L)
Contre :	10 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 UDC, 1 MCG)
Abstention :	0

Le gel de la motion est refusé

Plusieurs auditions sont suggérées, l'ACG, le magistrat en charge des sports à la Ville de Genève, les TPG, la police et le comité du Tour du canton. Le principe de procéder à des auditions ne faisant visiblement pas l'unanimité, il est mis aux voix :

Pour :	3 (1 PDC, 1 R, 1 MCG)
Contre :	6 (1 Ve, 3 L, 2 UDC)
Abstention :	3 (1 Ve, 2 S)

Les auditions sont refusées

L'amendement proposé, complétant l'unique phrase de l'invite, soit ...*en la matière* « *tout en assurant la fluidité des transports publics lors de telles manifestations.* » est mis aux voix :

En faveur :	10 (2 S, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC)
Contre :	1 (1 R)
Abstention :	2 (1 MCG, 1 PDC)

L'amendement est accepté

Le président imagine que l'auteur de la motion ne verra pas d'objection à ce qu'elle soit incluse dans le travail de la Commission des sports en vue de la révision de la loi.

La motion, telle qu'amendée, est mise aux voix :

En faveur : 12 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : 0

Abstention : 1 (1 R)

La motion est acceptée et renvoyée au Conseil d'Etat. La Commission préavise un traitement de cet objet en catégorie III (extraits).

Conclusion

Le rayonnement des grands événements sportifs et les difficultés pratiques rencontrées par les organisateurs, souvent bénévoles, sont une réalité. Sachant qu'une réflexion est en cours et qu'une révision de la loi devrait suivre, il était imaginable de geler cette motion en attendant le résultat de ces travaux, mais au risque de l'oublier. Il était possible aussi de l'envoyer immédiatement au Conseil d'Etat afin qu'il l'intègre aux réflexions en cours. La commission a opté pour la deuxième solution et vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de faire de même en acceptant cette motion telle qu'amendée pour la renvoyer au Conseil d'Etat.

Annexe : Genève et ses événements sportifs.

Proposition de motion (1892)

pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires en milieu urbain

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les conclusions du rapport « Politique cantonale du sport à Genève » par Santi Wibowo, 2005 ;
- la volonté exprimée du Conseil d'Etat, à la fin de la 55^e législature, de « favoriser le rayonnement lié à l'organisation d'événements à caractère sportif de grande envergure, au profit du sport et de l'image de Genève » (rapport « Genève se dote d'une politique cantonale du sport », 13 juin 2005) ;
- les difficultés récurrentes rencontrées pour l'organisation d'événements sportifs populaires en zone urbaine à Genève ;
- l'annulation du triathlon international de Genève en 2009 ;
- l'absence d'étape complète du Tour de Romandie cycliste à Genève en 2009 ;
- le risque de voir le marathon de Genève et son semi-marathon disparaître une deuxième fois – après la mort du « MIG », le marathon international de Genève, dans les années 1980 ;
- l'absence d'une politique claire de soutien étatique aux manifestations sportives populaires, en dépit de la loi sur l'encouragement aux sports (LESports) B 6 15 du 13 septembre 1984 ;
- le fait que la Commission cantonale des sports n'ait pas été convoquée pendant toute la législature, alors qu'elle constitue le lieu idéal de concertation entre canton, communes et milieux sportifs ;
- la nécessité, pour ce type d'événements, d'une coordination entre l'Etat et les communes en matière de sécurité, de logistique et de transports,

invite le Conseil d'Etat :

à présenter au Grand Conseil un projet de loi sur la promotion des événements sportifs populaires en zone urbaine, de manière à fixer les conditions du soutien public à ce type d'événements et à améliorer la coordination avec les autorités municipales en la matière, tout en assurant la fluidité des transports publics lors de telles manifestations.



> Travaux

- Constitution du groupe de travail le 15 mai 2009
- 5 réunions du groupe de travail (PV, MK, GP, OM):
18 mai, 20 mai, 29 mai, 10 juin, 15 juin
- Réponses à des questionnaire par les organisateurs
(8 manifestations sportives) et les autorités (7 entités)
- Travaux sur la base des expériences et des connaissances des membres du groupe
- 22 juin 2009: envoi du rapport avec des propositions



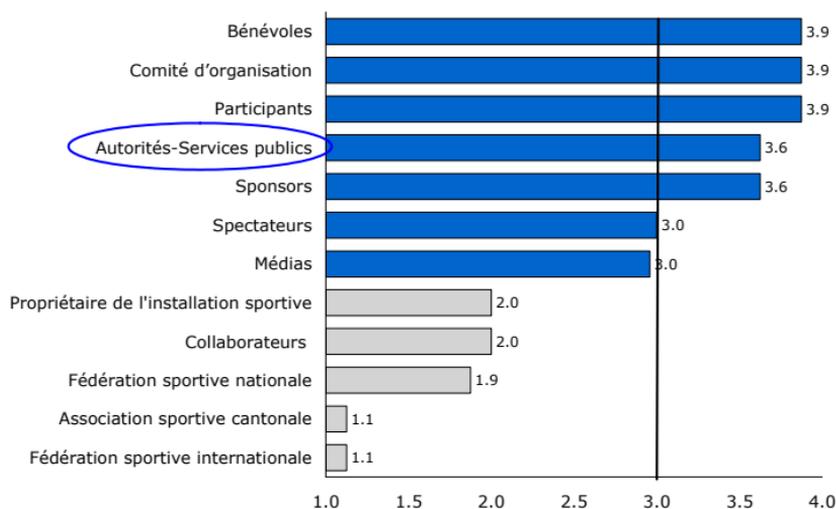
A. Réponses des organisateurs

- 8 événements analysés

	Domaine public	Infrastructure sportive
Taille L	Course de l'Escalade Tour de Romandie	CHI (Palexpo) Suisse-Moldavie (Stade)
Taille M/S	Genève Marathon Triathlon de Genève	Meeting CAG (Bdm) Bol d'Or (Queue d'Arve)

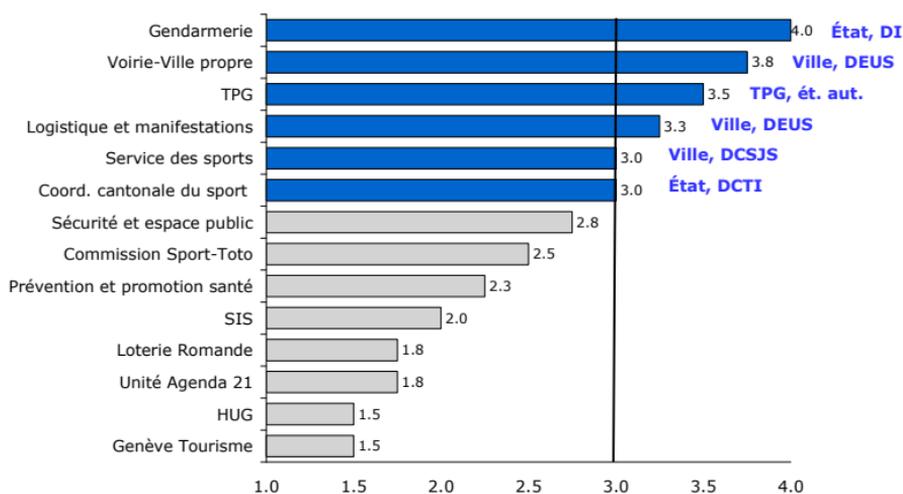
20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <

> Acteurs clés (7/12)



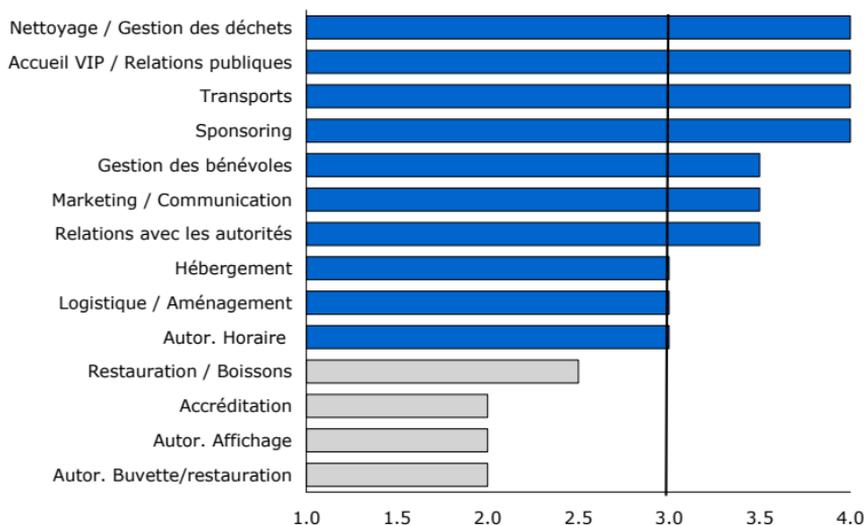
20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <

> Acteurs publics (6/27) - DP



20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <

> Soutien attendu (10/27) - M/S



20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <

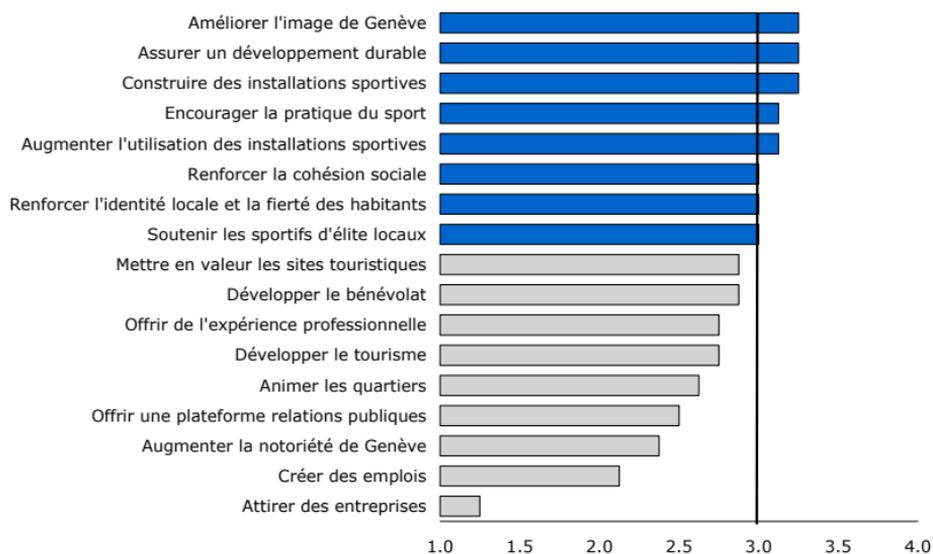


B. Réponses des autorités

- État de Genève : DCTI, DES, Sport-Toto
- Ville de Genève: DCSJS, Service des Sports
- Autres : Genève Tourisme, Loterie Romande

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <

> Objectifs des autorités



20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



C. Données

Événements sportifs sur le domaine public

Événement	Tour de Romandie	Course Escalade	Genève Marathon	Triathlon Genève
Sport	Cyclisme	Course à pied	Course à pied	Triathlon
Organisation	Fondation	Association	Association	Association
Lieu	Domaine public	Domaine public	Domaine public	Domaine public
Date	Mai	Décembre	Mai	Août
Taille	L	L	M	M
Budget	3'800'000	1'000'000	600'000	250'000
Médias	Direct TV	Direct TV	Reportages TV	Reportages TV
Nb participants	180	25'000	3'500	1'100
Nb coll/bénévoles	350	n/a	550	400
Nb spectateurs	100'000	n/a	20'000	8'000

Événements sportifs dans une installation sportive

Événement	CHI	Suisse-Moldavie	Bol d'Or	AthletiCAGenève
Sport	Equitation	Football	Pétanque	Athlétisme
Organisation		Association	Association	Association
Lieu	Palexpo	Stade de Genève	Queue d'Arve	Bout-du-Monde
Date	Décembre / Avril	Avril	Février	Mai
Taille	L	L	S	S
Budget	3'800'000		130'000	35'000
Médias	Direct TV	Direct TV	Reportages TV rég.	Reportages TV rég.
Nb participants		22	192	400
Nb coll/bénévoles	700	500	100	85
Nb spectateurs	38'500	20'000	1'250	500

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



> Synthèse

- L'engagement des autorités est nécessaire
- Une coordination est impérative entre les acteurs publics (verticale: Etat-Ville-TPG, horizontale: départements et services)
- Le soutien attendu est différent selon les événements (type d'événement, taille)
- Des objectifs communs peuvent être définis par les autorités:
 - événements à forte audience (image), à forte participation (pratique du sport), utilisation et développement des infrastructures, valeurs (dvt durable, cohésion sociale)

>>>> **Nécessité d'une stratégie**

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



Propositions



> Prise de position des autorités

- Engagement formel des pouvoirs publics reconnaissant l'importance :
 - du sport pour Genève et sa région
 - de l'accueil des manifestations sportives d'envergure
- Ville et Etat ensemble
- Communication publique

>>>> vise à donner un signal clair aux organisateurs, à la population et aux administrations de la volonté des autorités et de leur capacité à accueillir des événements





> Choix de manifestations sportives

- Parmi les nombreuses manifestations existantes à Genève, choisir un premier socle de 10 manifestations sportives majeures récurrentes + 2 ponctuelles en fonction des opportunités pour 2010:
 - Etablir un inventaire des manifestations
 - Définir des critères mesurables d'évaluation : budget, spectateurs, public, type de sport, date, impact sur l'environnement, etc.
 - Définir des critères qualitatifs et les retombées pour Genève et sa région : contribution à la renommée internationale, nuitées générées, incitation à la pratique du sport, santé, etc.
 - Classifier/hierarchiser les manifestations selon une échelle : XL, L, M, S, XS
 - Déléguer la supervision (monitoring) à un organe de contrôle

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



> Lancement officiel

- Choix d'un événement phare pour lancer le programme de soutien aux manifestations sportives d'envergure :

- **Coupe du Monde d'Equitation** du 14 au 18 avril reçue par le Concours Hippique International

>>>> vise à :

- amener la manifestation au cœur de la ville
- nouer un lien avec la population au-delà du cercle des initiés
- élargir la couverture médiatique de la manifestation
- positionner Genève comme une ville d'accueil d'événements

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <





> Création d'une entité pour le sport

- Création par l'Etat et la Ville de Genève d'une entité indépendante (Fondation ou association) pour le soutien aux événements sportifs
- Objectif : mettre en œuvre, sur le plan opérationnel, la politique d'accueil d'événements sportifs et en assurer la surveillance (monitoring). Il faut que l'entité puisse également servir de relais entre les organisateurs et les administration.
- Composition du Conseil de Fondation :
 - Etat
 - Ville
 - ACG
 - Genève Tourisme
 - TPG
 - ...

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



> Contrats de prestation

- Afin d'assurer une sécurité juridique (tant pour l'administration que les administrés) et garantir une lisibilité dans le temps (planification), il conviendrait de passer des contrats de prestation sur 3 - 5 ans avec les organisateurs. Les parties seraient :
 - l'événement ou le détenteur des droits
 - la ville (les différents services concernés tels que la voirie, le domaine public ou les sports seront consultés)
 - le canton (les départements concernés seront consultés)
- Les parties s'engagent chacun à délivrer certaines prestations et obligations
- Des critères d'évaluation seront fixés et un organe sera nommé pour superviser que les parties respectent leurs obligations contractuelles. Il procédera, à l'issue de chaque manifestation, à une évaluation.

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



Autorités	Organisateurs
<p>Prestations en nature</p> <ul style="list-style-type: none"> –mise à disposition du domaine public –mise à disposition du matériel de fête –mise à disposition d'infrastructures sportives –prestations en nature (matériel, personnel, etc.) –gestion des déchets et prise en charge du nettoyage –espaces d'affichage –voie publique / signalétique / gestion du trafic (Gendarmerie + ASM) –mise à disposition d'un système d'information permettant la gestion des bénévoles et organisation d'une soirée de remerciement –autorisation pour les perturbations de trafic TPG –promotion à l'étranger (avec Genève Tourisme) et sur le plan local (flyer, site Internet commun, etc.) –facilitation pour des horaires étendus –prestations de la police du commerce –prestations du SIS –prestations médicales (samaritains) –autorisation d'utiliser le chèque emploi pour les employés à faible revenu (défraiement) <p>Aides financières</p> <ul style="list-style-type: none"> –subventions et aides financières (à définir par quel biais) – meilleur ciblage 	<p>Contreparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> –répondre aux objectifs fixés par les autorités (nombre de participants, nombre de spectateurs, visibilité médiatique, prix de l'entrée,...) –budget équilibré, transparence des comptes selon un modèle de présentation commun –respect du droit du travail –élaboration d'un concept de développement durable pour la manifestation avec tri des déchets –réunion des différents organisateurs pour assurer une meilleure coordination –mention du soutien des autorités sur les supports de communication –distribution des bénéfices à une fondation/association en faveur des manifestations sportives d'envergure à Genève

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



> Aide aux organisateurs

- Mettre en place un programme de gestion des bénévoles pour les manifestations sportives de la région sur le modèle d'autres villes (p.ex. Lausanne) afin de :
 - faciliter la tâche des organisateurs à travers un système d'information (base de données compatible avec d'autres organes suisses) et une plateforme commune de recrutement et de gestion des bénévoles
 - valoriser le rôle et la contribution des bénévoles dans l'animation de Genève et sa région (organisation d'une soirée de remerciement annuelle, négociation de bons de réduction, carte fidélité, etc.) ;
 - créer une communauté de bénévoles actifs en territoire genevois et viser également un programme d'intégration sociale de certains d'entre eux dans des manifestations.
- Proposer un guide d'organisation d'événement incluant des listes de contacts, des check-lists, des formulaires d'autorisation, des descriptions des procédures, etc.

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <





> Regrouper les acteurs

- Organiser les « Etats généraux de l'organisation de manifestations sportives »
- Objectif : échanger sur les problématiques de chacune des parties engagées et préparer les éventuels contrats de prestation. Faciliter les échanges sans enjeu sous-jacent. Excellent moyen de communication.
- Forum d'une ½ journée à une journée qui regrouperait :
 - les organisateurs des principaux événements sur territoire genevois
 - les associations sportives du canton
 - les administrations concernées lors d'événements (Gendarmerie, SDS, Voirie, Agents de ville, TPG, Mobilité, Santé, Genève Tourisme, etc.)
 - les propriétaires d'infrastructures pouvant accueillir des événements

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



Prochaines étapes





> Proposition de calendrier de mise en œuvre

- Juillet/Août 2009: communication publique
- Fin septembre 2009 : Forum
- Fin octobre 2009 : Lancement de la Fondation

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <



> Contacts

- Philippe Voirol, +41 22 418 40 10, philippe.voirol@ville-ge.ch
- Michael Kleiner, +41 22 327 37 59, michael.kleiner@etat.ge.ch
- Grégoire Pennone, +41 76 369 44 27, g.pennone@genevemarathon.ch
- Olivier Mutter, +41 78 817 16 13, olivier.mutter@idheap.unil.ch

20 juillet 2009 - Genève et ses événements sportifs <

